

La communauté urbaine

La communauté urbaine est un EPCI qui, lors de sa création, regroupe plusieurs communes attenantes et sans enclave dont la population globale est de plus de 500 000 habitants. Cet EPCI a pour but d'associer les communes adhérentes au sein d'un espace de solidarité afin de réaliser un projet commun de développement urbain et d'aménagement du territoire.

Les compétences transférées à la communauté urbaine ont été fixées par la loi et concernent six domaines :

- ✓ le développement et l'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire,
- ✓ l'aménagement de l'espace communautaire,
- ✓ l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,
- ✓ la politique de la ville dans la communauté,
- ✓ la gestion des services d'intérêt collectif comme l'assainissement, l'eau, les cimetières, les abattoirs, les services d'incendie et de secours,
- ✓ la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie.